

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2023

Présents : Mmes LAGUT Martine, BODIGER Marcelle, Mrs PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, HUGUES Maurice, GARNIER Christian, GERMAIN Christophe, TERRY Christian, DOCHIER Franck

Absents Excusés : Mme REBOULET Florence, Mr MONNET Jean-Michel

Absents : Mrs GIVET Laurent, MONICO Fernando, REGAL François

Secrétaire de séance : Mr BURCET Richard

Mme LAGUT ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

1 – APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2023

2 – SDED : RAPPORT D’ACTIVITÉ 2022

Mme le Maire présente le rapport d’activité 2022 du Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme (SDED) et le conseil municipal en prend acte.

3 – POINT SUR LA SOIRÉE PÉRICARD DU 08 JUILLET 2023

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de la compagnie Péricard d’un montant maximum de 500 € en fonction des recettes de la soirée, concernant le spectacle musical de la troupe qui aura lieu le samedi 8 juillet 2023 devant le parc du château de Crépol. Le Conseil Municipal décide de verser cette subvention à la compagnie Péricard.

L’arrivée de Mme REBOULET Florence modifie l’effectif présent

Mme le Maire présente l’organisation des préparations de ces festivités :

Le vendredi : Gestion des chaises et des barrières, préparation du parking.

Le samedi : Installation des chaises, nomination des personnes gérant les caisses et le parking

Le comité des fêtes s’occupe de la buvette.

4 – QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation de l’application mobile Panneau Pocket par Mr GARNIER Christian : Cette application permet à tous les citoyens d’être informés et alertés en temps réel des évènements de leur commune, intercommunalité, école, Gendarmerie, etc... : Prise de décision au prochain conseil municipal

L’arrivée de Mr MONNET Jean-Michel modifie l’effectif présent

- Madame le Maire donne lecture du mail d’Eospizza souhaitant un emplacement sur la commune de Crépol pour la vente de pizza avec la venue également du Gyrobar (Bar à Bière ambulante) : le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande, car un bar existe sur la commune et un projet de vente de pizza est en cours.

- Madame le Maire a rencontré un pizzaiolo qui souhaiterait occuper les locaux de la cantine de Crépol pour effectuer sa vente de pizza et autres. Le conseil municipal serait favorable à cette installation, mais des interrogations subsistent sur la location du local. Prévoir un bail commercial avec le notaire, spécifier certaines conditions dans le bail, et préciser que le local étant dans le village, le bruit est à proscrire.

Quelques travaux seront à prévoir : Installation d’un compteur d’eau et d’électricité.

- Madame le Maire rappelle la mise en vente de la maison de la commune située au Village : En raison du peu de visite, le prix a été revu à la baisse : 199 000 €

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le comité des fêtes souhaite faire un bal de jeunes à la place de la soirée moule frites : le conseil municipal est favorable.

- Madame le Maire explique que suite à l’élection d’un nouveau Conseil Municipal dans la commune de Génissieux, le Président actuel du Syndicat Intercommunal des Eaux de l’Herbasse

(ancien adjoint à Génissieux) ne sera plus délégué. Une élection des membres du Conseil Syndical du SIEH va avoir lieu prochainement.

- Inauguration de la place de l'église prévue le samedi 9 septembre à 11h00 : prévoir un buffet
- Lecture du mail du docteur Meyer de St Donat concernant la création de la maison médicale de St Donat.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 22h15

Secrétaire de Séance,

Le Maire,